

**MISSION ARGENT DE POCHE
DOSSIER D'INSCRIPTION 2022**

Dossier n°.....

**Dossier à retourner au
Service Enfance-jeunesse
pour le 13 mai dernier
délai**

Nom : **Prénom :**

Sexe (cochez) : ☐ M ☐ F

Date de naissance :/...../..... **Age :**

Adresse :
.....

Téléphone : portable/...../...../...../.....
: domicile...../...../...../...../.....

Adresse mail :@.....

Pièces à joindre :

- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité
- ☐ Photocopie de l'attestation d'assuré(e) social
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ Justificatif de domicile
- ☐ Autorisation droit à l'image
- ☐ Autorisation parentale
- ☐ Questionnaire complété

Autorisation « droit à l'image »

Autorisons la commune d'HILLION :

- ✓ A réaliser des photos/vidéos dans le cadre de Mission argent de Poche.
- ✓ A utiliser les photos/vidéos en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communication et d'information émis et gérés par la commune d'HILLION(ex : bulletins municipaux, dépliants, site internet...) et non à des fins commerciales.

- ☐ Autorise les prises de vue
- ☐ Refuse les prises de vue

Fait à..... Le/...../.....

A faire remplir **impérativement** par les parents ou le tuteur légal.

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »

Représentant Légal

Enfant mineur

PHOTO
D'IDENTITE

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que de la charte d'engagement à laquelle ma fille – mon fils s'engage :

- ✓ La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Mission Argent de Poche ». En aucun cas l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « Mission Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- ✓ Les jeunes entrant dans « Mission Argent de Poche » devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ✓ La commune d'HILLION s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages que le jeune pourrait causer à autrui lors des missions ainsi que les dommages corporels qu'il pourrait subir (à l'exclusion des fautes personnelles).

Autorise mon enfant :

Nom, prénom :
à participer à « Mission Argent de Poche » 2022.

Fait à : Le/...../.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »